

MAUMUSSON-LAGUIAN

Rassemblement de voitures anciennes

Le Classic Festival (rassemblement de voitures anciennes) a eu lieu le week-end dernier à Nogaro et avait comme invité d'honneur Henri Pescarolo.

Afin que les participants puissent découvrir la région, un rallye touristique a été organisé. Le château Laffitte-Teston à Maumusson-Laguian été choisi comme principale étape et une collation y attendait les participants. « Il y avait des voitures venues de toute la France, confiait Jean-Marc Laffitte, propriétaire du château. Certains avaient fait plus de 700 km pour venir à ce rassemblement. »

On pouvait y voir des voitures de toutes époques (diverses Ferrari,

Triumph, Lamborghini, Alpha Roméo Giulietta, coccinelles, Chevrolet Corvette, Ford Mustang, etc.) ce qui a occasionné une belle parade autour des vignes du château Laffitte-Teston.

Ravisement

Beaucoup de participants découvraient avec intérêt le château Laffitte-Teston et ont dégusté avec attention et surprise les différentes cuvées haut de gamme de Madiran et Pacherenc.

Un très beau moment d'échange et de plaisir. Un après-midi de convivialité, ravisement et découverte.

Lionel Lemaire



La famille Laffitte-Teston a accueilli plus de 150 « vieilles dames » au château. PHOTO L.L.

VIELLA

Cyclo-cross autour du vignoble le 7 novembre



Le cyclo-cross Ufolep rassemble près de 70 coureurs, chaque année, dans l'espace naturel de la commune. PHOTO ARCHIVES L.L.

Les compétitions sur route à peine finies, les cyclistes vont aborder la saison dans les chemins forestiers. Non pas pour ramasser des cèpes, girolles ou autres, mais pour débiter tout simplement la saison de cyclo-cross.

Le samedi 7 novembre, le Cyclo-Club du Madiranais, dirigé par son président rislois Patrick Rinaldi, organise le cyclo-cross de Bétracq (10 km de Viella), où les meilleurs compétiteurs Ufolep de la région se retrouveront et s'affronteront sur un circuit de 1,5 km, entièrement visible pour les spectateurs.

La première des quatre courses, réservée aux jeunes enfants, débu-

tera à 14 heures sur le petit circuit, les seniors licenciés première et deuxième catégories s'élanceront à leur tour sur le grand circuit, suivi à 15 h 02 des licenciés de troisième catégorie et des jeunes cyclistes (13-16 ans).

Puis à 15 h 05, la compétition se poursuivra avec les vététistes dans une épreuve de cinquante minutes pour les adultes chevronnés et néophytes de cette discipline.

Les dossards seront à retirer à partir de 13 h 30. Récompenses pour chaque catégorie. Réception à la salle des fêtes du village. Renseignements : Jean Tortigue (correspondant Ufolep) au 06 84 25 91 42.

L.L.

MONLEZUN-D'ARMAGNAC

Comment gérer le site Natura 2000



Aurélié Belbèze et Martin Ballot de l'Adesea 32 ; Gilbert Tarozzi (milieu rural et biodiversité de la Direction départementale du territoire et de la mer des Landes). PHOTO R.H.

Le site Natura 2000 (1) « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est né en 2011 et son plan de gestion (document d'objectifs-DoCoB), a été validé en 2014, après concertation. Depuis juillet 2015, l'animation est confiée à Landes Nature et à l'Adesea 32 (2). Celle-ci a organisé le 15 octobre une réunion d'information à Monlezun-d'Armagnac.

La superficie du site couvre 8 537 hectares. 21 communes du Gers sont concernées et 23 des Landes. Les rivières ont un courant faible à fort, à niveau très bas l'été. Il y a des chênes, des aulnes, des tourbières, des eaux stagnantes, des lacs, une végétation et une faune à protéger (vison d'Europe, loutre, cistude) ainsi que des insectes (agron de Mercure, cuivré des marais, capricorne, lucane, etc.). Les actions sont effectuées sous contrats

renouvelables de cinq ans – les mesures agri-environnementales climatiques (Maec) – assortis d'avantages. Ils sont proposés aux propriétaires et/ou gestionnaires. Par exemple : maintenir les corridors boisés, améliorer la circulation aquatique, maintenir les ripisylves (au profit du vison d'Europe, de la loutre, des chauves-souris, de la lamproie, de la cistude, des insectes du bois et de l'agron de Mercure).

Aides et avantages

Ou encore : conserver les vieux arbres, lutter contre les espèces invasives, maintenir les zones humides, gérer les prairies par fauche et pâturage, adapter les pratiques culturales sur les grandes cultures ou les vignes et cultures pérennes, intégrer les élevages de volailles dans

l'environnement. D'autres contrats visent des actions en forêt, ou des actions qui n'ont lieu ni en terre agricole ni en forêt.

L'adhésion à Natura 2000 apporte certains avantages : exonération de taxe foncière sur le non-bâti, déduction du revenu imposable net des travaux de gros entretien, etc. De plus, les contrats Maec, forestiers et « ni-ni » sont assortis d'aides allant de 93 à 362 euros l'hectare.

Roland Houdaille

(1) Le réseau Natura 2000 s'étend dans toute l'Europe. Il concerne des sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale pour la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

(2) Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles.

NOGARO

Un hôtelier s'élève contre la taxe de séjour

Gérard Ducès, propriétaire de l'hôtel-restaurant Solenca, explique à « Sud Ouest » pourquoi il est contre la taxe de séjour décidée par la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) (1). Il souligne que ses raisons sont économiques et non politiques. Il est par principe contre cette taxe parce qu'elle déplaît au client et qu'elle annule l'avantage concurrentiel que le territoire de la CCBA avait avant 2010, année de la création de la taxe, sur les territoires soumis à cette taxe.

Manque de concertation

Selon lui, Pierre Guichanné, président de la CCBA jusqu'en 2014, avait promis : « On va faire venir plein de groupes ! » Ils ne sont pas venus. Il ajoute que le budget de l'office de tourisme a triplé, sans effet visible (2).

Mais sa principale doléance a trait au manque de concertation, malgré les promesses. Un courrier de l'ex-président de la CCBA lui con-



Gérard Ducès. PHOTO R.H.

firmait que l'emploi des sommes recueillies serait discuté avec les professionnels du tourisme. Or, en quatre ans, personne n'a jamais été convoqué. Il craint que le produit de la taxe soit passé en frais de fonctionnement. Il dit avoir rencontré plusieurs fois la nouvelle présidente sans résultat, sinon celui-ci : le responsable de la commission tourisme de la CCBA lui a écrit que l'idée de ces réunions était « un qui-proquo ». Gérard Ducès voit là une

absence de démocratie déplorable. Quant aux récentes décisions de la CCBA qui instituent la taxation au forfait pour les hôtels et au réel pour les autres hébergeurs, Gérard Ducès la juge injuste. « Où est l'égalité devant l'impôt ? », s'écrit-il. Et que fait-on pour les nombreuses chambres d'hôtes non-déclarées et les locations entre particuliers ?

Il juge également néfaste l'interdiction des panneaux des commerçants et des hôtels en vigueur depuis juillet : « On devrait plutôt supprimer les panneaux "cimetière" qui ne servent à rien. »

Il termine l'entretien par cette formule : « Je souhaite que les élus administrent le territoire avec la population et pas contre elle ! »

R.H.

(1) Voir « Sud Ouest » du 29 septembre 2015.

(2) Les sommes collectées par la taxe de séjour doivent servir exclusivement au développement du tourisme.